

Compte rendu du Conseil Municipal **Séance du 5 Août 2014**

Convocation du 30 juillet 2014

Conseillers en exercice : 23

L'an deux mil quatorze et le cinq du mois d'août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'YVRAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur DANG Francis, Maire de la Commune.

PRESENTS

Monsieur Francis DANG, Maire,
Madame Sylvie BRISSON – Monsieur Jean-Jacques TRONET – Madame Marie-Pierre BALADE –
Monsieur Denis PASCAL – Madame Annie BERNADET – Monsieur Olivier LAFEUILLADE
Adjoints – Monsieur Jean-Jacques OP de BEECK – Madame Marguerite JOANNE - Madame
Valérie TURCIK Conseillers Délégués – Monsieur Sébastien BERE – Madame Corinne
COUTANTIN - Monsieur Dominique FAURIAUX conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION

Monsieur Jean-Claude IZAC a donné procuration à Mr J.Jacques OP de BEECK
Madame Christine BARRACHAT a donné procuration à Mme Sylvie BRISSON
Madame Marie-Hélène DUSSECH a donné procuration à Mr Francis DANG
Madame Mireille PEBEYRE a donné procuration à Madame Annie BERNADET
Monsieur VEILLARD Francis a donné procuration à Madame Valérie TURCIK

ABSENTE EXCUSEE

Madame Isabelle REQUER

ABSENTS

Monsieur Francis BOBULSKI - Madame Maxélande DUCOS TRIAS - Monsieur Frédéric SANANES
- Monsieur Alain SEBRECHT

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Dominique FAURIAUX est élu secrétaire de séance

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

I – DELIBERATIONS

01.08.2014 - Fixation des tarifs activité musique, théâtre, danse

02.08.2014 – Autorisation de recruter un agent vacataire- Animation arts plastiques

II – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

* * *

Adoption du Procès-verbal de la séance du 21 juillet 2014

Le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2014 n'appelle pas de remarque et il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

* * *

Liste des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal depuis la précédente séance du Conseil Municipal

Néant

* * *

▲ 01.08.2014 –FIXATION DES TARIFS ACTIVITE MUSIQUE, THEATRE, DANSE

Monsieur le Maire rappelle que la commune propose des cours de musique, de danse, et de théâtre (adulte et enfants).

Il propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à une actualisation des tarifs de ces différentes activités à compter du 1er septembre 2014 comme il suit :

ECOLE DE DANSE - TARIFS TRIMESTRIELS	Yvracais - Quotient inférieur à 4 000€	Yvracais - Quotient compris entre 4000 et 8000€	Yvracais - Quotient compris entre 8000 et 12000€	Yvracais - Quotient supérieur à 12 000€	Non Yvracais
YVRACAIS					
1 personne					
1h00	63,50 €	63,50 €	67 €	73 €	111 €
1h30	84,68 €	84,68 €	89 €	97 €	161 €
2h00	105,85 €	105,85 €	111 €	122 €	211 €
2h30	121,75 €	121,75 €	128 €	140 €	256 €
3h00	137,65 €	137,65 €	145 €	158 €	300 €
A partir de la 2ème personne					
1h00	57,20 €	57,20 €	60 €	66 €	100 €
1h30	76,25 €	76,25 €	80 €	88 €	145 €
2h00	95,30 €	95,30 €	100 €	110 €	190 €
2h30	109,63 €	109,63 €	115 €	126 €	230 €
3h00	123,95 €	123,95 €	130 €	143 €	270 €
Cours supplémentaire de préparation - Tarif horaire unique	20 €				

ECOLE DE MUSIQUE - TARIFS TRIMESTRIELS					
	Yvracais - Quotient inférieur à 4 000€	Yvracais - Quotient compris entre 4000 et 8000€	Yvracais - Quotient compris entre 8000 et 12000€	Yvracais - Quotient supérieur à 12 000€	Non Yvracais
EVEIL MUSICAL (3/4 heure par semaine)	24,00 €	24,00 €	28 €	30 €	50 €
INITIATION SOLFEGE OU CHORALE ENFANTS OU COURS INSTRUMENTS INDIVIDUELS OU CHANT	39,90 €	39,90 €	46 €	50 €	84 €
COURS 4IEME ANNEE ET PLUS	53,25 €	53,25 €	61 €	67 €	112 €
COURS D'INSTRUMENTS ET DE SOLFEGE 1H30 PAR SEMAINE					
1 enfant	78,60 €	78,60 €	90 €	98 €	179 €
2 enfants	139,20 €	139,20 €	172 €	187 €	341 €
3 enfants	200,00 €	200,00 €	244 €	265 €	484 €
ENSEMBLE INSTRUMENTAL (1 H)	17,5 €				

ECOLE DE THEATRE - TARIFS TRIMESTRIELS					
	Yvracais - Quotient inférieur à 4 000€	Yvracais - Quotient compris entre 4000 et 8000€	Yvracais - Quotient compris entre 8000 et 12000€	Yvracais - Quotient supérieur à 12 000€	Non Yvracais
Théâtre enfant	66,20 €	66,20 €	70 €	76 €	83 €
Théâtre adulte	66,20 €	66,20 €	70 €	76 €	83 €

Monsieur le Maire précise que ces tarifs reflètent les orientations qu'a souhaité donner la Commission Culture à cette actualisation tarifaire, avec notamment la mise en place d'une tarification différenciée suivant les revenus des familles, et une augmentation de tarifs plus importante pour les élèves hors commune que pour les élèves Yvracais.

S'agissant des familles d'Yvrac, l'absence de présentation de l'avis d'imposition des revenus de l'année 2012 (payés en 2013) entraîne automatiquement l'application des tarifs correspondant au quotient le plus élevé (supérieur à 12 000 €).

Le quotient familial se calcule avec le revenu imposable de l'année 2012 divisé par le nombre de parts.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Culture et après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs proposés ci-dessus

PRECISE que ces tarifs seront maintenus pour les années suivantes à défaut de nouvelle délibération du Conseil Municipal procédant à leur révision

POUR 18

CONTRE 0

ABSTENTION 0

▲ 02.08.2014 – AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT VACATAIRE – ANIMATION ARTS PLASTIQUES

Madame BRISSON rappelle que la commune fait appel à un prestataire extérieur pour des séances d'animation en arts plastiques dans le cadre des temps périscolaire et ALSH.

Dans la mesure où cet intervenant sera amené à réaliser des interventions dans le cadre des TAP, il convient d'envisager de le rémunérer à la vacation, selon les modalités exposées dans le tableau suivant :

<i>Intitulé</i>	<i>Rémunération horaire</i>	<i>Mode de rémunération</i>
Animation Arts plastiques	20.52 € brut	Vacation

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Après avoir entendu la proposition de Madame BRISSON et en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent vacataire dans les conditions exposées dans le tableau ci-dessus

POUR 18
CONTRE 0
ABSTENTION 0

II - INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur TRONET indique que la structure bois du futur gymnase a été posée. La couverture se fera dans la semaine en cours. Les travaux s'effectuent dans les délais prévus.

Un revêtement de sol sera posé sur l'aire de jeux à l'intérieur du gymnase et le port chaussures à talons sera interdit sur celui-ci.

Monsieur TRONET présente aux conseillers l'essai de peinture qui a été fait sur le mur de la salle du conseil municipal. Les travaux de peinture seront effectués.

Madame BRISSON indique que la nouvelle salle de judo située dans l'ancienne bibliothèque est en cours de réalisation.

Madame BALADE rappelle aux personnes présentes le décès brutal de Mr Joachim ELIZABEH au mois de juin, indique qu'au nom de la Commune et du CCAS un bouquet de fleurs a été envoyé à Madame Colette ELIZABETH. Une messe aura lieu le samedi 6 septembre à 18 H 30 en l'église d'Yvrac et invite ses collègues à y assister.

Madame BALADE fera un article sur les activités de Monsieur Joachim ELIZABETH en tant que bénévole à la banque Alimentaire, bourses vêtements qui paraîtra dans le journal Sud-Ouest.

Suite à l'intervention de Madame BALADE, Monsieur le Maire donne lecture de la carte de remerciements de Mme Colette ELIZABETH.

Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été transmis au Centre Routier Départemental de Créon suite aux travaux qui ont été effectués Avenue de Blanzac qui comportent beaucoup de malfaçons.

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 21 juillet concernant des documents comptables qui n'avait pas été reçus, Monsieur le Maire a retrouvé le mail des documents envoyés à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire indique aux conseillers délégués pour voter aux élections sénatoriales qu'une réunion d'information se tiendra le 16 septembre à Saint Loubès et à Beychac et Caillau.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 45